

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2011

Présents : Mesdames ACKERMANN, ANDRAULT, BRENAC, CHARRON, GERMAINE, PETIT, ROTELLI
Messieurs : CHASSANY, FLAMANT, HEILBRONNER, PAUWELS, ENJALRAN, BEN KEMOUN, NIVARD, PROVOST.

Absents ayant donné pouvoir : Mr MARGUERITTE à Mr ENJALRAN

Absents excusés : Madame DURAND-SMET, Monsieur LACHAUX

Secrétaire de séance : M. PAUWELS

Comme la précédente, la séance de ce jour ne comporte que des sujets d'ordre technique ou administratif qui ne suscitent aucun débat politique. A l'exception des points 5 et 6, le vote est unanime.

1. Le tarif pour le séjour à Londres, en avril 2012, pour 12 adolescents de Chavenay et en partenariat avec Feucherolles, est fixé à 320 euros (330 euros avec assurance).
2. Il ne sera pas proposé de budget supplémentaire en cette fin d'année. Quelques opérations d'ordre sont suffisantes, notamment la mobilisation de la provision de 10 900 euros passée au budget pour couvrir le litige qui nous oppose à la société de nettoyage. Les autres ajustements sont de l'ordre de la centaine d'euros.
3. Une association sera créée le 24 octobre pour gérer le verger communal envisagé sur le terrain en friche au Champ du Caillou. Une fois officialisée, cette association fournira un projet chiffré sur les cinq années à venir (investissement et fonctionnement) afin de déterminer le montant de subventions qui seraient sollicitées auprès de la commune et autres organismes.
4. Le 1^{er} mars 2012 entrera en vigueur le nouveau dispositif sur la fiscalité immobilière. La taxe d'aménagement (TA) remplacera un ensemble de taxes qui disparaîtront de fait :
 - La TLE (taxe locale d'équipement)
 - La TDENS (taxe départementale des espaces naturels sensibles)
 - La TDCAUE (taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture d'urbanisme et de l'environnement)La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction ou l'agrandissement (plus de 5 m²) de bâtiments nécessitant une autorisation d'urbanisme.
Afin de maintenir le même niveau global de recettes, le montant de cette taxe est fixé à 5%.
5. La prime de Noël pour les employés communaux sera de 473 euros (soit 2% d'augmentation). Mr HEILBRONNER s'oppose à cette proposition pour la raison que cette prime ne tient pas compte du mérite.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2011 (suite)

6. Une subvention de 60 euros est accordée à l'IFPM (Institut de Formation Professionnelle aux Métiers) de Nanterre qui intègre une jeune fille de Chavenay. Quatre voix contre estiment qu'il y a là un précédent non souhaitable mais la subvention est accordée.
7. Des annulations de titres (dette irrécupérable) (45 € et 100€) sont entérinées.
8. Informations diverses :
 - Les propriétaires de chiens qui ont causés récemment quelques incidents ont été entendus et ont accepté de mieux contrôler leur animal (muselière et suivi vétérinaire).
 - La nouvelle intercommunalité, avec la commune des Alluets-le-Roi, devrait devenir effective le 1^{er} janvier 2012 au bon vouloir du Préfet.
 - Une nouvelle association sportive « Fitness Zumba » va voir le jour à Chavenay.

PROCHAIN CONSEIL LE 21 NOVEMBRE